

Gel des emplois aidés

Une décision sans autre considération que de se plier à l'austérité

vendredi, 18 août 2017

Les gouvernements successifs à partir des années 1990 ont développé de manière importante des dispositifs de « contrats aidés », « d'emplois aidés » et ainsi mis progressivement en place des mesures d'exonérations des cotisations sociales. Le dernier en date est le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi), dont l'utilité est très contestable.

La CGT a dénoncé de longue date ces cadeaux au patronat, dont l'effet sur l'emploi est pour le moins controversé. Mais les supprimer de manière brutale avec comme seule réponse la formation, n'est pas acceptable.

La suppression des contrats aidés, c'est 280 000 personnes (familles) qui se verront reléguées de contrats précaires au rang du chômage avec les difficultés à vivre qui en découlent qui s'ajoute à une situation déjà délicate. Mais non seulement cela, si l'on prend l'exemple d'un chantier d'insertion qui emploie 20 salariés en emploi aidé, c'est en plus 4 salariés d'encadrement qui n'auront plus d'emploi et 140 familles adhérentes qui ne bénéficieront plus des services rendus. Les conséquences de cette mesure seront désastreuses tant pour les personnes que pour le pays.

Cette suppression à l'emporte-pièce des contrats aidés est une erreur grossière du gouvernement, qui s'ajoute à la déjà trop longue liste de ses exactions sur les questions d'emploi.

Nous dire que ceux-ci coûtent cher, quelle arrogance quand on sait que nombre d'entre eux ont pour finalité une utilité publique, notamment concernant les associations. 7500 € par emploi, n'est-il pas moins élevé que le montant du CICE de 340 000 € par emploi, bien souvent au seul profit des entreprises du CAC 40, sans autre résultat que de nourrir les dividendes versés aux actionnaires.

Les bénéficiaires des emplois aidés sont majoritairement des personnes très fragilisées par des années de chômage, sans revenu professionnel et en situation sociale délicate. Ces personnes ont d'abord besoin d'un toit, de subvenir à des besoins élémentaires tels ceux de santé, Mme Pénicaud installée confortablement dans le bureau de son ministère ne mesure vraiment pas que la durée des contrats est souvent trop courte pour permettre une vraie insertion des personnes concernées. Par ailleurs les associations chargées du suivi des salariés n'ont très souvent que de faibles moyens pour effectuer un encadrement nécessaire à une vraie insertion professionnelle qui fait suite à une insertion sociale.

La CGT considère que ces emplois doivent être remplacés par des emplois pérennes d'une durée réelle avec un salaire qui permettent de vivre. En effet, ce n'est pas l'utilité de l'emploi qui est en cause mais bien le statut de ces emplois, qui bien souvent compensent les manques des politiques publiques.

Nombre de ces contrats sont conclus par des collectivités locales ou des ministères de l'État comme l'éducation nationale. Supprimer les contrats aidés ne supprime pas les besoins de Service Public, qui vont s'accroissant avec l'évolution de la société. La CGT exige que les emplois correspondants soient budgétés et que les bénéficiaires des contrats aidés soient recrutés sur ces postes. Cela nécessite de mettre fin aux politiques d'austérité et de réorienter les aides diverses et les exonérations fiscales et de cotisations dont bénéficient les grands groupes en faveur notamment des services publics et de la protection sociale.

Montreuil le 18 août 2017
